

DECISION DU MAIRE

Demande d'aide à la Région Normandie – Production mutualisée

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 64-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

AUTORISE le Maire à demander à la Région Normandie domiciliée Abbaye aux Dames – Place Reine Mathilde 14000 CAEN une aide d'un montant le plus élevé possible dans le cadre du soutien à la production mutualisée en Région et inter-région pour le spectacle « #Drift (à la dérive) » de la compagnie Le Clair Obscur.

Fait à PONT-AUDEMER le 5 octobre 2022



Pour le Maire et par délégation,

Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine